

Waremme, le 21 décembre 2021

<p>Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural Lundi 20 décembre 2021</p>

Présences

Membres de la CLDR :

- Présents : 6 personnes :
Pascale DESSART, Lucas DORMAL, Jocelyne DUBOIS, Frédérick JEROME, Amélie THOMAS, Michel THOMAS.
- Excusés : 4 personnes
Louis BOLGIUS, Raphaël GREGOIRE, Jean MOSSOUX, Christine NEVEN

Pour la RCA Engis Environnement : Philippe LHOMME, Administrateur délégué

Pour le Centre culturel d'Engis : Michaël WILLEMS, Philippe MARECHAL

Pour l'Administration communale : Christelle SMAL, agent-relais de l'ODR.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie : Marc VAN DEN BROECK

Ordre du Jour :

- Communications diverses
- Colorisation des façades - bilan
- Réalisation d'un espace jeunes aux Fagnes
- Espace convivial à Clermont – avancement
- Projet « effets de porte » - où en est-on ?
- Parcours VITA – avancement
- GT Nature – prochaines étapes ?
- Appel à projets BiodiverCité
- Les souhaits de la CLDR pour 2022

1. INTRODUCTION – COMMUNICATIONS DIVERSES

Marc VAN DEN BROECK introduit la réunion et accueille les membres présents à cette réunion virtuelle. Il explique qu'il a été compliqué de réunir la CLDR cette année non seulement pour les raisons qu'aujourd'hui tout le monde connaît, mais également en regard du retard qu'ont pris les différents projets. Retard dont les raisons sont expliquées en séance.

Il annonce la démission de Louise LAMBERT qui n'habite plus dans la Commune, et à la demande de Nicole HANOT, explique les difficultés auxquelles la ferme castrale est confrontée, ce qui explique que

la bouquinerie et le musée ne seront plus accessibles que sur rendez-vous, en tout cas jusque fin février 2022.

2. COLORISATION DES FAÇADES

Philippe LHOMME, administrateur de la RCA Engis Environnement, rappelle l'origine de ce projet dont les prémises remontent déjà à l'opération de rénovation urbaine de 2000. C'est également un projet qui avait été repris dans le PCDR.

L'objectif était de rendre la rue Joseph Wauters plus agréable en réalisant la mise en couleur des maisons de la rue, à l'instar de ce qui a été réalisé sur la Grand Place de Mons.

Ce projet a été possible grâce au financement des entreprises engissoises, réunies au sein de l'asbl Engirronnement. Un budget de près de 400.000€ a ainsi permis de rénover une grosse trentaine de façades d'habitations privées.

Concernant le volet juridique du projet, une convention de servitude entre le propriétaire du bien et l'asbl a dû être signée afin d'accorder « un droit de propriété » sur la façade où étaient réalisés les travaux de peinture. Les riverains s'engagent, également, à ne pas modifier l'aspect esthétique du bâtiment pendant 10 ans. Chaque propriétaire était naturellement informé des travaux qui seraient réalisés (mise en couleur, corniches, gouttières) et des teintes qui seraient choisies pour sa propriété, sur base d'une palette définie par un bureau d'architecture.

Cette démarche a été très appréciée des habitants, dont certains ont même entrepris des travaux complémentaires à leurs propres frais, pour embellir leur propriété.

Parallèlement, des fresques ont été réalisées avec le concours d'artistes et la volonté est exprimée de pouvoir continuer cette démarche, si possible en collaboration avec les riverains et artistes locaux.

Il reste deux maisons à terminer, et de nouvelles demandes de riverains ont été exprimées pour poursuivre le projet vers le quai Herten.

Ces travaux sont estimés à +/- 250.000€. Les entreprises souhaitent aujourd'hui orienter leurs financements vers d'autres types de projet ; il faut donc chercher d'autres pistes. L'information devra être confirmée par l'Administration régionale, mais ce financement pourrait faire l'objet d'une demande de convention en développement rural. A priori, il devrait se monter à 60% pour un plafond de 500.000€, le reste devant être pris en charge par la Commune.

Pascale DESSART s'interroge sur le projet d'aménagement prévu sur le terrain jouxtant l'école communale. Aucun membre du Collège n'étant présent, la réponse sera fournie lors de la prochaine réunion.

3. AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ AUX FAGNES

La plaine des Fagnes fait depuis quelques années l'objet de constats plutôt négatifs, renforcés encore par la fermeture de l'aire multisport. Les représentants du Conseil communal des enfants ont interpellé à ce sujet le Centre culturel qui y a vu une opportunité pour développer un réel projet participatif lors duquel les habitants du quartier ont non seulement pu exprimer leurs souhaits quant aux aménagements, mais également participer à leur réalisation.

Philippe MARECHAL et Michael WILLEMS expliquent en détail toutes les étapes de ce projet, depuis les objectifs initiaux jusqu'à leur mise en œuvre. Malgré les conditions difficiles (Covid, intempéries de

juillet), le projet est un réel succès qui grâce à la participation active des habitants a pu être mené de manière beaucoup plus rapide qu'imaginé.

La rapidité était d'ailleurs un objectif, afin que les enfants puissent constater par eux-mêmes le résultat de leur interpellation (ce qu'un projet administratif normal, s'étendant souvent sur plusieurs années, ne permet généralement pas).

Bien que temporaires, les aménagements installés sont très solides et pourront rester sur place au moins quelques années. On constate également une fréquentation importante, car ces aménagements ont été réfléchis et décidés avec les utilisateurs (et non imposés par une « autorité supérieure »).

Cette appropriation par les citoyens semble également avoir pour corollaire un meilleur respect des lieux car on n'a constaté aucun fait de vandalisme ou de dégradation, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Forts de ce succès, la Commune et le Centre culturel ont dégagé un budget pour poursuivre le travail, le site présentant encore pas mal d'opportunités.

Lors de l'explication de l'appel à projets Biodiversité, les participants ont estimé que ce lieu pourrait faire l'objet d'un fiche projet pour des plantations d'essences locales dont la localisation précise devrait être décidée avec les citoyens. Ces arbres pourraient être plantés lors de chantiers participatifs, ce qui rencontre pleinement les objectifs du projet.

4. ESPACE CONVIVAL À CLERMONT

Christelle SMAL rappelle les détails de ce projet qui fait l'objet de la première demande de convention du PCDR. Les démarches administratives ont pris beaucoup de temps, mais les travaux vont enfin pouvoir commencer début janvier 2022. Le chantier devrait durer une année environ.

5. PROJET « EFFETS DE PORTE » - SIGNALISATION DES ENTRÉES DE VILLAGES

L'introduction d'une demande de convention pour la réalisation de ce projet avait été décidée en début d'année par la CLDR lors de la réunion consacrée au rapport annuel.

Dans la foulée, une réunion de coordination a été organisée avec les pouvoirs subsidiaires, Développement rural et SPW Mobilité Infrastructures (le Commissariat général au Tourisme – CGT ayant décidé de ne pas intervenir).

Lors de cette réunion, deux emplacements choisis pour y installer les effets de portes principaux ont été considérés par l'Administration comme inéligibles : les ronds-points « Prayon » et « Carmeuse ». Ces derniers se trouvent en effet sur des voiries régionales et ne peuvent en ce cas être financés par le Développement rural, à moins que le SPW-MI n'accorde un droit réel à la Commune, emphytéose ou droit de superficie, ce que ce dernier ne souhaite pas.

Il a donc fallu trouver des alternatives. Une solution a assez rapidement été trouvée pour le rond-point Carmeuse. L'effet de porte sera déplacé de l'autre côté du pont pour être positionné au carrefour entre la rue de la station et la rue Richard.

Pour le rond-point Prayon, des démarches ont été entreprises auprès de la société pour pouvoir utiliser une parcelle lui appartenant. Ces démarches sont en passe d'aboutir, et le dossier pourra être retravaillé pour répondre aux différentes demandes de l'administration. Concrètement, il est peu probable que ce dossier soit prêt pour la session de mars, mais on peut raisonnablement espérer qu'il le soit pour la session d'octobre 2022.

Concernant la parcelle qui fait l'objet d'une discussion avec Prayon, la volonté est également d'y planter, à la Ste Catherine, un bois de feuillus (bouleaux ou autres) qui permettra de créer un espace de verdure dans un lieu aujourd'hui fort minéral. Pour peu qu'elle soit sollicitée par la CLDR ou la Commune, l'asbl Environnement serait d'accord de financer l'achat d'au moins une partie des arbres qui pourraient être plantés lors d'un chantier participatif.

Philippe MARECHAL propose de s'inspirer des micro-forets urbaines, selon le principe Miyawaki (<http://toulouse.entransition.fr/micro-foret-urbaine/>) qui permettent grâce à une plantation très dense, de recréer en moins de 20 ans une véritable forêt « naturelle », diversifiée et autonome, apportant fraîcheur et de nombreux autres services écosystémiques.

La question de l'accès à ce lieu n'a pas encore été tranchée. Toutefois, le Collège ne souhaite pas en faire un parc public pour ne pas devoir en assumer l'entretien, jugé trop important par rapport aux moyens communaux.

Lors de l'explication de l'appel à projets Biodiversité, les participants ont également estimé que ce lieu pourrait faire l'objet d'un fiche projet.

6. PARCOURS VITA FORME ENGIS

Le projet est également en voie de finalisation et tous les signaux sont au vert. Les 17 modules seront installés dans les prochains mois. Les travaux d'élagage et de préparation des sols ont déjà débuté et l'inauguration se fera au printemps 2022.

Le personnel de la société Lhoist organisera probablement un chantier de teambuilding pour son personnel pour aider à l'installation des modules.

Christelle SMAL présente le futur panneau d'accueil qui sera installé au point de départ, au quartier des Fagnes.

La CLDR est sollicitée pour imaginer quel événement créer lors de l'inauguration et célébrer son investissement dans la réalisation de ce projet.

Divers événements seront également organisés aux Fagnes au printemps prochain : la fête de la Macrâle (25/03) et la fête des Fagnes, avec la MJ, le 20/05. Plutôt que de créer un événement supplémentaire, risquant de ne pas toucher son public, il est proposé de se greffer au second et de collaborer avec le Centre Culturel et la RCA afin d'informer et d'interpeller les habitants du quartier des Fagnes.

On pourra profiter du premier événement pour déjà informer sur les animations qui seront organisées à ce moment.

7. GT NATURE

Une première réunion sur le terrain des membres du GT nature a été organisée en avril 2021. Le Groupe était accompagné de Marc Migon, un naturaliste qui donne également cours de « guide nature » à l'IPES de Huy. Avec son aide, le Groupe a pu déterminer un certain nombre d'endroits dont les qualités en termes de biodiversité pourraient être illustrées par des panneaux informatifs.

M. Migon est tombé « amoureux » de ce site méconnu des naturalistes et a décidé de réaliser une chronique photographique et pédagogique que la Commune a accepté de diffuser sur son site internet et sur sa page Facebook. Ce travail, qu'il poursuivra avec les étudiants de la section guide nature, servira de base au texte des panneaux explicatifs.

La qualité de ces lieux étant jusqu'ici restée assez méconnue, le site pâtit de nombreux dépôts sauvages, abandonnés au fil des années. L'organisation d'un chantier de nettoyage pourrait être envisagée pour peu qu'on arrive à rassembler suffisamment de monde (le nombre de membres encore actifs dans la CLDR est assez faible). Cela pourrait s'envisager lors de l'édition annuelle de BeWapp ou lors de l'inauguration du parcours Vita par exemple.

8. SUBSIDES BIODIVERCITÉ

Ces panneaux seront financés grâce à l'appel à projet « Biodivercité » auquel la Commune a répondu cette année. Outre ces panneaux, cette subvention a également permis d'organiser la journée de l'arbre, et d'obtenir des financements pour rénover les valves du parcours géologique des Tchafornis.

La subvention annuelle « BiodiverCité » est expliquée de manière plus détaillée. Celle-ci permet à la Commune de disposer chaque année d'un budget de 12.000€ pour mener à bien ses projets nature.

- 10.000€ sont disponibles pour financer une ou plusieurs fiches-action (dont maximum 2.500€ pour des actions de sensibilisation)
- 2.000€ sont réservés pour la distribution de plants lors de la journée de l'arbre.

Ces financements peuvent couvrir jusqu'à 100% des frais sous réserve d'éligibilité et doivent être décrits de manière aussi précise que possible. L'agent de développement de la FRW, soutenu par une équipe de spécialistes, apportera bien entendu son soutien à la rédaction de ces fiches.

Tant les modalités d'octroi que le règlement ou les postes éligibles sont consultables sur internet : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-biodivercite.html?IDC=6394>

Les périmètres d'intervention doivent être de propriété communale ou doivent faire l'objet d'une convention de gestion de minimum 15 ans avec les propriétaires privés.

Ces documents sont amenés à évoluer pour le prochain appel à projet, et il est très probable que la liste des postes éligibles sera élargie.

Des exemples de projets menés dans chacune des thématiques sont passés en revue comme source d'inspiration.

Les membres sont invités à exprimer leurs idées quant à des lieux qui pourraient faire l'objet d'une fiche-projet pour l'appel de cette année.

Ont déjà été évoqués l'espace de convivialité aux Fagnes, ou la parcelle proche du rond-point Prayon. La CLDR pourrait également envisager des actions de sensibilisation lors de la journée de l'arbre.

Le Centre culturel imagine organiser des projections débats, par exemple avec le film « Animal » de Cyril Dion.

Une réunion sera organisée en 2022 avec les différentes parties prenantes pour approfondir et enrichir ces idées. Il est conseillé d'inviter autour de la table les guides de la ferme castrale

9. SOUHAITS DE LA CLDR

Les actualités et réunions ayant été fort peu nombreuses ces deux dernières années, on constate un essoufflement bien compréhensible de la participation.

Pour relancer la dynamique, et peut-être attirer de nouvelles personnes au sein de la CLDR, les membres sont invités à exprimer leurs souhaits en termes d'activités à mener. Toutes les idées sont les bienvenues, et il n'est pas nécessaire qu'elles soient inscrites dans le PCDR.

- Reprendre l'organisation de la journée BeWapp
- Organiser à nouveau des balades guidées permettant de découvrir les sentiers de la Commune
- Organiser des stages « cabanes » avec les enfants de la Commune, en collaboration avec le CC.

La CLDR est aujourd'hui composée de 14 citoyens et 5 élus. Un quorum de 50% étant nécessaire pour l'approbation du rapport annuel, on battra le rappel auprès des membres qui n'ont pu assister à la réunion ce soir, et on tentera de recruter de nouvelles personnes lors des actions qui seront mises en place l'année prochaine.

La séance est clôturée peu après 22h00.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Marc Van den Broeck (FRW)

Pour toutes remarques concernant ce compte rendu de réunion, veuillez contacter
Marc VAN DEN BROECK (FRW) au 019/58.93.27 ou m.vandenbroeck@frw.be
Christelle SMAL au 04/259. 8911 ou christelle.smal@engis.be
Maxime ANDRIEN au 04/259.89.11 ou maxime.andrien@engis.be
